



THÉÂTRE DE LA CLARTÉ

ATELIER THEATRE DE L'ECOLE SAINTE GENEVIEVE LA GARENNE - COLOMBES

2 0 2 5 - 2 0 2 6

Contenu de l'atelier	Objectifs
- Echauffement physique et vocal	- Construction et épanouissement de la personnalité
- Jeux théâtraux	- Améliorer son expression orale
- Improvisations	- Affirmer ses goûts esthétiques
- Travail sur texte de théâtre	- Développer le désir de connaître et d'apprendre

Le mardi de 16h45 à 18h00 - du CP au CM2

Date du 1^{er} cours : 9 septembre 2025. Dernier cours : 23 juin 2026

Nom de l'enfant :	Prénom :	
Date de naissance :	Classe 2025-2026 :	
	Père (ou tuteur) :	Mère :
Nom et prénom :		
Adresse :		
Code postal, ville :		
Téléphone :		
Email :		
CAS D'URGENCE : N° de téléphone au moment où votre enfant participe à l'atelier :		

REGLEMENT :

Tarif annuel : 364 €

Merci de ne prévoir aucun règlement par chèque. Le montant sera sur la facture annuelle de l'école.

Au cas où le spectacle de fin d'année se jouerait au Théâtre de la Clarté, nous vous demanderons le jour de la représentation une participation de 5€ par personne (à partir de 5 ans).

Deux places de spectacle jeune public produit par le Théâtre de la Clarté sont offertes à chaque inscription.

IMPORTANT :

- Pour le bon fonctionnement des cours, nous ne pouvons pas prendre plus de 20 enfants par atelier. Nous ne confirmerons cette inscription qu'à réception de cette fiche et de la totalité des règlements.
- Suite aux deux premiers cours qui servent de cours d'essai, votre inscription est un engagement à l'année, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure : déménagement hors de la ville, longue maladie, chômage. Un remboursement prorata temporis sera effectué sur présentation de justificatifs au secrétariat pour les cas précités ci-dessus.

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Nous, soussigné(s) Père, Mère, Tuteur, responsable(s) de l'enfantautorisons le Théâtre de la Clarté à faire soigner notre enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin. Cette autorisation est valable pour les activités régulières ou exceptionnelles du Théâtre de la Clarté auxquelles notre enfant pourrait participer (atelier, spectacles, répétitions supplémentaires, sorties ...).

Fait à, le

Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé »